

GLOBAL TECHNOLOGY COMPANIES TAKE UP FIGHT AGAINST COPYRIGHT LEVIES

*Market leaders team up to promote benefits of digital technologies
in protecting artists and consumers*

Brussels, 6 November 2001 – European representatives from the world’s top IT, communications and consumer electronics companies today announced the launch of a campaign to promote digital technologies for protecting artists’ rights in the Internet age¹. The campaign will include a tour of five European cities, and an online information resource to inform European government officials, decision-makers, artists and consumers of the potentially damaging effects of imposing blanket levies on a range of IT equipment.

The website is an initiative of the European Information, Communications and Consumer Electronics Technology Industry Association (EICTA)². EICTA argues that the extension of existing analogue levies to cover digital equipment such as PCs, printers, mobile phones, CD burners and MP3 players – a move supported by groups representing rights-holders in many EU countries – will gratuitously penalise consumers and put the brakes on the further development of the Information Society in Europe. EICTA believes that existing technologies should be used instead to protect rights holders’ interests in an online environment.

A communications campaign with information events in five EU cities during November and December (Brussels, Berlin, Paris, Copenhagen and Milan) will give journalists a chance to see live demos of the site and to hear an update on the state of play with respect to levies in the countries concerned.

“The technology now exists to ensure that artists are paid for the use of their work according to actual usage,” explained EICTA Vice-President Jean-Louis de Turckheim of IBM. “This is fairer to the rights holder, while ensuring that consumers are not penalised unfairly. Put simply, levies are outdated; they were introduced because at the time there was no better way of determining how much actual copying of intellectual property was happening and how much artists had to be compensated for. Today, where compensation is necessary, it can be paid directly to the rights-holder by the consumer.”

Hewlett-Packard’s Lizanne Scott, Chairperson of the EICTA Levies Taskforce, noted that “levies on digital equipment would constitute a tax on technology for EU consumers. In effect, it is double jeopardy for consumers. They would pay once when buying the new equipment, and a second time when a digital rights management system used by a rights-holder requires a payment for a specific usage. Those consumers who have the option of purchasing equipment from outside Europe will do so, stifling growth and damaging the ICT industry in the Member States. This goes against the fundamental drive to stimulate technology uptake amongst consumers, educational facilities and businesses throughout the EU.”

¹ The web-site can be visited on www.eicta.org/levies.

² As of 1 October 2001, EICTA has merged its activities with EACEM, the European Association of Consumer Electronics Manufacturers. The new joint association is called EICTA - European Information, Communications and Consumer Electronics Technology Industry Association. It combines 45 major multinational companies as direct members and 28 national associations from 18 European countries. The new EICTA altogether represents more than 10.000 companies all over Europe with more than 1.5 million employees and revenues of over 190 billion Euro.

The companies hope that spreading the word about the power of these digital tools will discourage EU Member States from putting new levies on IT and recording equipment and aggravating the “digital divide” between the EU and her trading partners. The website is the first of its kind and features on-line demos of different technologies in this rapidly evolving domain.

—ENDS—

FOR FURTHER INFORMATION, please contact:

Oliver Blank, EICTA +32 2 706 8470

Townsend Feehan, EICTA +32 2 706 85 46 (GSM +32 478 275 074)

Lizanne Scott, Hewlett Packard Brussels + 32 2 778 2088

LES SOCIÉTÉS TECHNOLOGIQUES D'ENVERGURE INTERNATIONALE SE LANCENT DANS LA LUTTE CONTRE LES TAXES SUR LES DROITS D'AUTEUR

Les leaders du marché s'associent afin de promouvoir les avantages des technologies numériques pour la protection des artistes et des consommateurs

Bruxelles, le 6 novembre 2001 – Les représentants européens de sociétés leaders mondiales dans le secteur des technologies de l'information, des communications et de l'électronique grand public viennent d'annoncer le lancement d'une campagne faisant la promotion des technologies numériques pour la protection des droits des artistes à l'ère de l'Internet³. Cette campagne comprendra une tournée dans cinq villes européennes et une ressource d'informations en ligne afin d'informer les fonctionnaires d'Etat, les décideurs, les artistes et les consommateurs en Europe sur les effets potentiellement négatifs de l'imposition de taxes forfaitaires sur une gamme d'équipements informatiques.

Le site Internet est une initiative de l'Association européenne de l'Industrie des Technologies de l'Information et des Communications (EICTA)⁴. L'EICTA affirme qu'étendre les taxes analogiques existantes à l'équipement numérique, notamment les PC, les imprimantes, les téléphones mobiles, les graveurs de CD et les lecteurs MP3 – un mouvement soutenu par des groupes représentant les ayants droit dans plusieurs pays européens – va tout simplement pénaliser les consommateurs et freiner le développement de la Société de l'Information en Europe. L'EICTA estime qu'il faudrait plutôt utiliser les technologies existantes afin de protéger les intérêts des ayants droit dans un environnement en ligne.

Une campagne de communication et des réunions d'information organisées dans cinq villes européennes au cours des mois de novembre et décembre (Bruxelles, Berlin, Paris, Copenhague et Milan) donneront l'occasion aux journalistes d'observer des démonstrations du site en direct et d'écouter une mise à jour de la situation en ce qui concerne les taxes dans les pays visés.

« La technologie existe aujourd'hui pour garantir aux artistes une rémunération en échange de l'utilisation de leur oeuvre en fonction de l'utilisation réelle » a expliqué le vice-président de l'EICTA Jean-Louis de Turkheim, d'IBM. « C'est une solution plus juste pour l'ayant droit qui garantit en parallèle que les consommateurs ne sont pas injustement pénalisés. En d'autres termes, les taxes sont dépassées ; elles ont été lancées à une époque où il n'existait pas de meilleur moyen pour déterminer la quantité réelle de reproduction de propriété intellectuelle et la rémunération à laquelle les artistes pouvaient prétendre. Aujourd'hui, lorsqu'une rémunération est nécessaire, elle peut être payée directement à l'ayant droit par le consommateur. »

³ Vous pouvez visiter le nouveau site Internet à l'adresse www.eicta.org/levies.

⁴ Depuis le 1er octobre 2001, l'EICTA a fusionné ses activités avec l'EACEM, l'Association Européenne des Producteurs d'Electronique grand public. Cette nouvelle entité commune s'appelle l'EICTA – Association Européenne de l'Industrie des Technologies de l'Information, des Communications et de l'Electronique grand public. Elle regroupe 45 grandes entreprises multinationales constituant des membres directs ainsi que 28 associations nationales de 18 pays européens. La nouvelle EICTA représente au total plus de 10 000 sociétés à travers l'Europe avec plus de 1,5 millions d'employés et des recettes supérieures à 190 milliards d'euros.

Lizanne Scott, de Hewlett-Packard, présidente du Groupe d'Experts EICTA sur les Taxes, a déclaré *“Les taxes sur l'équipement numérique constitueraient une taxe sur la technologie pour les consommateurs européens. En fait, c'est un double péril pour les consommateurs. Ils paieraient une première fois lors de l'achat du nouvel équipement et une seconde fois lorsqu'un système de gestion numérique des droits d'auteur utilisé par un ayant droit exigerait un paiement pour une utilisation spécifique. Les consommateurs ayant la possibilité d'acquérir l'équipement hors d'Europe le feront, freinant ainsi la croissance et portant par conséquent atteinte à l'industrie des technologies de l'information et des communications dans les Etats Membres. Cela va à l'encontre de l'effort fondamental visant à stimuler l'adoption de technologie par les consommateurs, ainsi qu'au sein des services de l'éducation et des entreprises de la Communauté Européenne.*

Les entreprises espèrent qu'une campagne d'information sur la puissance de ces outils numériques découragera les Etats Membres de l'UE d'imposer de nouvelles taxes sur l'équipement informatique et d'enregistrement, évitant ainsi d'aggraver le « fossé numérique » entre l'UE et ses partenaires commerciaux. Le site Internet est le premier en son genre et présente des démonstrations en ligne de différentes technologies dans ce secteur à évolution rapide.

—FIN—

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, veuillez contacter :

Oliver Blank, EICTA +32 2 706 8470

Townsend Feehan, EICTA +32 2 706 85 46 (GSM +32 478 275 074)

Lizanne Scott, Hewlett Packard Brussels + 32 2 778 2088

François Gobillot, AxiCom Relations Presse, +33 1 41 06 18 25